

COMMUNE DE BASSUSSARRY

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

**REFECTION DU CHEMIN DE LA REDOUTE ET AXERIMENDI
+ IMPASSE OXOBY ET PAUSA LEKU**

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C)



Date et heure limites de remise des offres :
Vendredi 20 Novembre 2026 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ACHETEUR

ARTICLE 2 : NATURE DE LA CONSULTATION

ARTICLE 3 : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITION DIVERSES

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 7 : CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1. ACHETEUR

L'acheteur est la commune Bassussarry (64), dont le siège est situé à la Mairie de Bassussarry, 48 Chemin d'Etcheverria, Allée de Bielle Nave à BASSUSSARRY, représentée par Monsieur le Maire Yannick BASSIER.

ARTICLE 2. NATURE DE LA CONSULTATION

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée restreinte passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique

Les candidats sont informés que l'acheteur peut à tout moment ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 3. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS DIVERSES

3.1 Objet de la consultation

La présente consultation est un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'étude et la réalisation du projet **réfection du chemin de LA Redoute + Axerimendi ainsi que les impasses OXOBY et PAUSA LEKU.**

Les travaux objet de la maîtrise d'œuvre concernent l'étude et la réalisation du projet:

- Terrassement
- Voirie
- Analyse du réseau eaux pluviales et planification des travaux éventuels avec la CAPB
- Création de trottoirs type espace partagé (type chemin d'Errecartia et chemin de Pétripaule) ou « standards » (type route de Lamigue).
- Création de parking le long de la voirie si possible
- Enfouissement des réseaux sur l'ensemble du linéaire (Télécom + Fibre + Electricité)
- Reprise des réseaux eaux usées + pluviales + Eau potable après analyse des services de la CAPB et étude des financements par le gestionnaire de réseaux
- Création d'espaces verts

Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à : 800 000 € HT soit 960 000 € TTC
--

Le Marché comporte les éléments de mission suivants :

- AVP: Avant-Projet
- PRO: L'Etude du Projet
- ACT: Assistance pour la passation des Contrats de Travaux
- VISA: le Visa des études d'exécution
- DET: la Direction de l'Exécution des Contrats
- AOR: l'Assistance à la Réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement

3.2 Forme du marché

Le marché sera attribué à un soumissionnaire unique ou à un groupement d'opérateur économique.

3.3 Groupement d'opérateur économique

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'acheteur est un groupement solidaire.

Si le groupe attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'acheteur tel qu'il est indiqué ci-dessus. En cas de refus, l'offre sera écartée.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre, soit en qualité de soumissionnaire individuel, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 Délais de réalisation

La durée de la mission démarre à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

A titre indicatif, le planning prévisionnel est le suivant :

- **Détermination du bureau d'études mois de Décembre 2026**
- **Études entre le mois de Décembre 2026 et Mars 2027**
- **Consultation des entreprises au mois de Mai 2027**
- **Début des travaux entre le mois de Juillet 2027**
- **La livraison des travaux 1^{er} semestre 2028.**

4.2 Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.4 Compléments à apporter au cahier des clauses particulières

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.5 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement choisi par l'acheteur est le virement administratif.

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué suivant les règles de comptabilité publique dans le délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- L'Avis du Marché,
- L'Acte d'Engagement et des Annexes,
- Le Règlement de la Consultation,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Annexe : relevés géomètre de l'emprise du projet à réception par le cabinet de géomètre.

ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement et téléchargeable sur <https://demat-ampa.fr/>

Les candidatures et offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française. Elles devront parvenir avant la date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

6.1 Modalités de transmission

Les plis seront adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur indiqué ci-dessus. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, pré-requis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE). Pour les pièces ne

pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur.

Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom,...) :

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-ROM ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine à l'adresse suivante :

Commune de BASSUSSARRY – Allée Bielle Nave – 64200 BASSUSSARRY

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :

« Copie de sauvegarde » ;

L'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;

Le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : les documents à signer électroniquement doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant la même date et heure au siège du maître d'ouvrage.

6.2 Pièces relatives aux conditions de participation :

Les candidats sont tenus de produire toutes les justifications quant à leurs qualités et capacités, à savoir :

- La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 ou forme libre)
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 complété ou forme libre en précisant: CA sur les trois dernières années, moyens humains....
- Liste de références de prestations équivalentes en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire

Le candidat doit avoir les compétences en matière de réalisation d'opérations d'aménagements, de VRD avec les compétences juridiques, techniques et financières correspondantes.

- ***Expériences significatives en matière de pilotage technique opérationnel de projets d'aménagement et de réfection de voirie sur des objectifs, des délais, des coûts.***
- ***Connaissances de la méthodologie spécifique à ce type d'opération.***
- ***Connaissances des procédures d'achat public, marchés publics.***
- ***Maitrises juridiques pour la réalisation d'opération de création et d'aménagement de voirie communale.***
- ***Gestion et partenariat étroit avec les concessionnaires de réseaux pour une optimisation des travaux.***

6.3 Pièces facultatives au stade du dépôt des offres devant impérativement être remises par l'attributaire :

- Extrait de Kbis de (s) l'entreprise (s) soumissionnaire (s) ;
- Les attestations et certificats fiscaux au 31 décembre de l'année précédente ET une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois (Attestation de vigilance) ;
- Pour les entreprises de 20 salariés et plus : copie du certificat délivré par l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) relatif à la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile et pour les risques professionnels. Document à remettre dans les 15 jours suivant la notification du marché et, en tout état de cause, avant tout début d'exécution des prestations ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Toutefois, si le soumissionnaire provisoirement retenu n'a pas remis ces documents avec sa proposition, le marché ne pourra lui être attribué que s'il le produit dans un délai maximal de 7 jours à réception de la demande faite par la personne publique.

6.4 Offres, le projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (complété) joint, daté et signé par la personne habilitée à représenter l'entreprise soumissionnaire
- **L'attestation de visite obligatoire.**
- Un mémoire technique reprenant :
 - L'appréciation de la demande du Maître d'ouvrage par le soumissionnaire et ses préconisations en fonction de sa propre perception de l'opération afin de préciser les aspects qui lui paraissent devoir être plus particulièrement développés au regard du programme.
 - La méthodologie proposée pour la conception du projet et la réalisation de la mission.
 - La capacité d'intégration de prescriptions environnementales et paysagiste pour ce projet.

- Un planning pour l'ensemble de la mission (phases conception et travaux) intégrant les délais de mise en consultation, la présentation des enchaînements de missions et les interactions entre les différents intervenants de l'équipe justifiant de la capacité à tenir (Un planning prévisionnel d'exécution.)
- Une note sur la composition et les compétences de l'équipe décrivant :
 - les fonctions et l'organisation des membres de l'équipe dans la réalisation de cette mission en précisant : leurs compétences, qualités et connaissance des normes et règlements.
 - les compétences, références et qualifications en ingénierie VRD, environnementale et paysagère.
 - la désignation du responsable de projet

ARTICLE 7. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

7.1 Le jugement des offres :

Ce jugement sera effectué suivant les critères pondérés ci-dessous :

- Le prix : 40 %

La note sera évaluée selon le principe de calcul suivant :

Note = $50 \times (1 - (\text{offre} - \text{offre basse}))$

Offre basse

- La valeur technique: 60%

Ce critère sera apprécié par comparaison des mémoires techniques, et analyse de l'intérêt du bureau d'étude pour les travaux objet de la consultation pour 20%.

Les techniques et les moyens mis en œuvre, la prise en compte environnementale, l'organisation du chantier, le phasage de l'opération adapté aux contraintes du chantier devront être détaillés dans ce mémoire pour 30%.

De plus une attention sera portée au calendrier et au temps passé par élément de mission pour 10%.

L'absence de mémoire sera notée 0.

La valeur technique des prestations sera notée de 1 à 10, la note étant affectée d'un coefficient de **60%**

7.2 Offre anormalement basse :

Les offres dites anormalement basses seront écartées. Le calcul ci-dessous permettra au pouvoir adjudicateur d'identifier le(ou les) bureau d'étude ayant une offre incohérente.

Etape 1: M1 = Moyenne des offres sans tenir compte de l'offre la moins élevée et la plus élevée. Etape 2: Les offres supérieures à $1.2 \times M1$ sont éliminées.

Etape3: M2 = La moyenne des offres non éliminées.

Etape 4: Les offres d'un montant inférieur à $0.85 \times M2$ sont éliminées.

7.3 Négociation:

Après examen des offres et avant attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut, le cas échéant, engager des négociations avec les trois soumissionnaires arrivés premiers.

La maîtrise d'ouvrage se donne la possibilité de recevoir pour un entretien oral les trois premiers bureaux d'études.

ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 Renseignements complémentaires administratifs

Pour obtenir tous renseignements complémentaires administratifs qui pourraient être nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront adresser une demande à :
Secrétariat Mairie de Bassussarry – 05 59 43 07 96 mairie@bassussarry.fr

8.2 Renseignements complémentaires techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires techniques qui pourraient être nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront adresser une demande à :
Monsieur CHAMALBIDE Jean Christophe – 06 26 54 02 49 - 05 59 70 53 30 dgs@bassussarry.fr

La date limite de réception des candidatures est fixée au **Vendredi 20 Novembre 2026 à 12h.**